

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2024-0615

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 octobre 2024 tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.2 intitulée :

Participation au projet d'amélioration de la mobilité dans le parc industriel de Lauzon
Document d'aide à la décision [DEV-2024-067](#)

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Approvisionnement
Acquisition d'une partie d'un terrain situé sur le territoire de la ville et financement afférent »
Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-030](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0616

Période de questions

Environ 5 personnes assistent à la séance. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par l'assistante-greffière et le maire répond aux questions.

CV-2024-0617

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 15 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0618

Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif du 17 septembre 2024 et du 1^{er} octobre 2024

Les procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif tenues le 17 septembre 2024 et le 1^{er} octobre 2024 sont déposés.

CV-2024-0619

Modernisation de la structure salariale des hors cadres (cadres supérieurs) Document d'aide à la décision [GCH-2024-090-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0743 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la modernisation de la structure salariale des hors cadres (cadres supérieurs), telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2024-090-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0620

Prolongation du contrat de travail du Directeur de projets à la Direction du génie Document d'aide à la décision [GCH-2024-097](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0768 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prolonger le contrat de travail à durée déterminée de Gilles Lauzon, à titre de Directeur de projets à la Direction du génie, poste de cadre contractuel, tel

que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-097, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0621

Ajustement à la structure administrative de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne et besoins de main-d'œuvre à cette direction

Document d'aide à la décision [GCH-2024-100](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0745 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser l'ajustement à la structure administrative de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-100, d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0622

Création d'un poste de Directeur de projets à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique, besoins de main-d'œuvre à cette direction et autorisation d'affichage

Document d'aide à la décision [GCH-2024-103](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0741 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De procéder à la création du poste de Directeur de projets à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique, poste de cadre supérieur contractuel, de procéder aux mouvements de main-d'œuvre, tels que précisés à la fiche de prise de décision GCH-2024-103, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec le Directeur de projets, tel que joint à cette fiche de prise de décision, de même que d'autoriser l'affichage du poste de Directrice ou Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0623

Appui à une démarche de la Communauté métropolitaine de Québec
Document d'aide à la décision [ENV-2024-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0769 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'appuyer la démarche d'acquisition de connaissances et d'élaboration de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines du Saint-Laurent à la submersion et l'érosion côtière, initiée par la Communauté métropolitaine de Québec, auprès du gouvernement du Québec, et de transmettre une copie de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0624

Aide financière au Service d'entraide de Saint-Rédempteur inc. et financement afférent
Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-032

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0752 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière au montant maximum de 236 500 \$ au Service d'entraide de Saint-Rédempteur inc., telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-032, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et de financer cette dépense à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, conditionnellement à l'acceptation préalable de l'offre achat du lot 4 430 936 du cadastre du Québec par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0625

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} janvier au 29 juin 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0754 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 343 872 \$, provenant de la réserve financière, pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} janvier au 29 juin 2024, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2024-042.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0626

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 30 septembre 2024 pour l'année 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-048](#)

Le rapport des projections des revenus et des dépenses du trésorier au 30 septembre 2024 pour l'année 2024, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0627

Renouvellement du mandat d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0756 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De renouveler le mandat d'Hélène Jomphe, Cheffe de service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, à titre de représentante de la Ville, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0628

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le renouvellement d'une décision autorisant une table champêtre et l'agrandissement de celle-ci située sur le lot 1 962 381 du cadastre du Québec (975, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-102](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0758 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable à son utilisation à des fins non agricoles d'une partie du lot 1 962 381 du cadastre du Québec et son utilisation à des fins accessoires à une production agricole, soit le renouvellement de la décision 403289 autorisant l'aménagement d'une aire de restauration de type table champêtre, d'aires de repos et d'interprétation dans un bâtiment agricole et l'agrandissement de cette autorisation par l'ajout d'une aire de repos, de stationnement, d'un café champêtre et d'une glacerie, de même que de prendre en considération la croissance par étapes du volet agrotouristique et l'importance des superficies affectées à la production de fruits, et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classes 3, 4 et 7 avec limitations d'érosion, de basse fertilité, de manque d'humidité et de roc solide ;
- le site se situe dans un milieu agricole dynamique. Par ailleurs, le site supporte des productions pérennes de bleuets et de foin ;
- la demande vise à permettre le développement d'une entreprise agrotouristique bien implantée dans la région ce qui n'occasionnerait pas d'effet limitatif sur le développement des activités agricoles existantes et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;
- il s'agit d'un espace approprié considérant que la demande bonifiera une activité d'agrotourisme existante ;
- l'homogénéité de la communauté agricole est dynamique et mérite d'être préservée ;
- le plan de développement de la zone agricole mentionne, à son action A-21, l'élaboration d'un circuit gourmand axé sur la valorisation et la promotion des activités agricoles de Lévis (piste cyclable, promenade, etc.). L'entreprise agricole figure parmi les entreprises fondatrices du circuit gourmand le Chemin de la fraîcheur ;
- les paragraphes 4, 7, 8, 9 et 10 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0629

Création du comité d'actions pour la filière de l'industrie navale et désignation de membres à ce comité

Document d'aide à la décision [DEV-2024-066](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0759 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De créer le comité d'actions pour la filière de l'industrie navale, tel que décrit à la fiche de prise de décision DEV-2024-066, et de désigner les membres suivants pour siéger à ce comité :

- le maire de la Ville Gilles Lehouillier, à titre de président;
- le membre du conseil de la Ville Amélie Landry, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0630

Aide financière au Club de gymnastique gymnamic

Document d'aide à la décision [DEV-2024-068](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0760 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 63 000 \$ au Club de gymnastique gymnamic pour son projet d'achat de nouveaux équipements de gymnastique pour la petite enfance (18 mois-10 ans), conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0631

Reconnaissance d'une situation d'enclave et de droits

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0763 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De reconnaître la situation d'enclave des lots 3 891 373 et 3 957 333 du cadastre du Québec et le droit du propriétaire des lots 3 891 373 et 3 957 333 de ce

cadastre d'obtenir une servitude de passage réelle et perpétuelle à pied et en véhicule de toute nature sur les lots 3 891 629 et 3 910 089 de ce cadastre appartenant à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0632

Acquisition du lot 2 432 644 du cadastre du Québec (rue Christ-Roi, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0764 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accepter la promesse pour l'acquisition du lot 2 432 644 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-037, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de décréter que cette partie de lot est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition, et d'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition de ce lot au montant maximum de 945 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0633

Autorisation de la revente du lot 6 381 882 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-040](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0765 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser la revente du lot 6 381 882 du cadastre du Québec par 9443-6151 Québec inc. à Gestion kinu inc., aux conditions prévues à la clause 10 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis, le 14 février 2022 sous le numéro 27 018 551, sous réserve du délai de construction, qui recommencera à compter de la date de signature de l'acte notarié, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0634

Approbation du Règlement no 186 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour réaliser la réfection majeure d'autobus et de vérins de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2024-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0767 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver le Règlement no 186 décrétant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour réaliser la réfection majeure d'autobus et de vérins de la Société de transport de Lévis de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0635

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805 et précisions diverses) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-010.

Ce règlement a pour objet :

- d'ajouter l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805, sous réserve d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec reçue avant le 16 novembre 2009 autorisant la construction résidentielle sur le lot visé ;
- de prévoir les critères d'évaluation relatifs à un usage conditionnel H1, habitation unifamiliale isolée ;
- de prévoir qu'une demande d'autorisation d'usage conditionnel H1, habitation unifamiliale isolée, soit accompagnée d'une copie de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour son utilisation résidentielle reçue avant le 31 décembre 2001 pour le lot visé ;
- de prévoir que les demandes d'autorisation d'usage conditionnel H1, habitation unifamiliale isolée, soient transmises au comité consultatif agricole et au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;
- de prévoir, en ce qui a trait aux demandes pour l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, que le comité consultatif d'urbanisme ainsi que le comité consultatif agricole transmettent leurs recommandations à l'égard

de ces demandes au conseil de la Ville et qu'ils peuvent aussi suggérer des conditions d'approbation.

CV-2024-0636

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805 et précisions diverses) et assemblée de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0757 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-010.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite, sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0637

Adoption du Règlement RV-2024-34-81 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2024-016-R1](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-81 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement du stationnement public municipal de l'Église de Saint-Romuald et sur une partie des rues Saint-Laurent (secteur Lévis), Bossuet (secteur Lévis), Verlaine (secteur Lévis), Semences (secteur Lévis), Rogations (secteur Lévis), J.-B.-Michaud (secteur Lévis), Charles-Rodrigue (secteur Lévis), Coutances (secteur Pintendre), Wolfe (secteur Lévis), Jacques-Jobin (secteur Lévis) et Marie-Rollet (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0712 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’adopter le Règlement RV-2024-34-81 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-016-R1.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0638

Adoption du Règlement RV-2024-34-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d’aide à la décision [TMD-2024-019](#)

ATTENDU QUE l’assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Pierre-Perrault (secteur Saint-Nicolas), Monseigneur-Bourget (secteur Lévis), Guillaume-Couture (secteur Lévis), Denis-Garon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et Giguère (secteur Lévis) et de remplacer les mots « article 23 » par « article 24 » dans l’article 26 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0713 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D’adopter le Règlement RV-2024-34-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-019.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0639

Adoption du Règlement RV-2024-34-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d’aide à la décision [TMD-2024-020](#)

ATTENDU QUE l’assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues des Trappistines (secteur Saint-Romuald), Guillaume-Couture (secteur Lévis), Létourneau (secteur Lévis), du Vieux-Fort (secteur Lévis), Alphonse-Desjardins (secteur Lévis), Berlioz (secteur Lévis), Dorimène-Desjardins (secteur Lévis), Saint-Omer (secteur Lévis), Pénin (secteur Saint-Jean-Chrysostome), Saint-Laurent (secteur Lévis), du Sault (secteur Saint-Romuald), des Aulnaies (secteur Saint-Romuald) et Marie-Louise-Genest (secteur Saint-Romuald) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0714 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2024-34-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0640

Acquisition d'une partie d'un terrain situé sur le territoire de la ville et financement afférent

Document d'aide à la décision APP-GI-2024-030

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0776 ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire, Gilles Lehouillier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la promesse de vente d'un terrain sur le territoire de la ville et d'autoriser le financement afférent, tel que mentionné à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0641

Félicitations à la Parade de Noël de Saint-Étienne

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Parade de Noël de Saint-Étienne pour l'organisation de la fête d'Halloween le 26 octobre 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0642

Félicitations au journal de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Journal de Lévis pour le lancement de son application mobile, permettant ainsi d'offrir plus facilement de l'information à ses lecteurs, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0643

Félicitations à Michel Bourget

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Michel Bourget, pour l'organisation de la 10^{ème} édition du défi chaîne de vie, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0644

Calendrier des séances du conseil de la Ville pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des autres grandes villes du Québec tiennent leurs séances du conseil municipal les mardis ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, tout comme les fonctionnaires, pourraient bénéficier d'un temps de repos supplémentaire durant la fin de semaine, favorisant ainsi un meilleur équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et familiales ;

CONSIDÉRANT QUE le report des séances au mardi soir permettrait un temps de préparation plus adéquat pour l'analyse des documents officiels et des décisions à prendre ;

CONSIDÉRANT QUE le changement de jour préserverait la participation citoyenne aux séances du conseil, qui pourraient toujours se dérouler à une heure convenable pour le public ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

Que le conseil municipal de Lévis demande à l'administration de modifier la tenue du conseil de ville du lundi soir au mardi soir pour préparer le calendrier de l'année 2025.

À la demande du membre du conseil de la Ville Jeannot Demers, le maire appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Isabelle Demers, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Michel Patry, Fleur Paradis, Michel Turner, et le maire votent en défaveur de la proposition.

Le maire déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2024-0645

Création du poste d'ombudsman

Proposition d'amendement :

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'amender la proposition pour demander à la Direction générale d'étudier la proposition de créer un bureau d'ombudsman indépendant de l'appareil municipal avec pour mission de recevoir, examiner et résoudre de manière impartiale les différends entre les citoyennes et citoyens de la Ville concernant les services municipaux et de mesurer les détails associés.

À la demande du membre du conseil de la Ville Michel Patry, le maire appelle le vote sur cette proposition telle qu'amendée.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition telle qu'amendée.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Isabelle Demers, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Michel Patry, Fleur Paradis, Michel Turner, et le maire votent en défaveur de la proposition telle qu'amendée.

Le maire déclare la proposition telle qu'amendée rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

Proposition principale :

CONSIDÉRANT QUE l'équité, la saine gestion et l'ouverture sont des principes fondamentaux d'une gouvernance municipale exemplaire ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens de Lévis doivent disposer de mécanismes de recours indépendants, accessibles et impartiaux pour exprimer leurs plaintes ou préoccupations concernant les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le 311 fournit un service citoyen et des réponses qui parfois peuvent ne pas satisfaire les citoyennes et citoyens qui peuvent se sentir lésés dans des cas précis ;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration du bureau de l'ombudsman contribuerait à renforcer la confiance du public envers l'administration de la ville de Lévis en offrant une voie de recours objective et équitable ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités québécoises ont mis en place un bureau d'ombudsman, avec des résultats probants en termes d'amélioration de la satisfaction citoyenne et de la qualité des services ;

CONSIDÉRANT QUE la création du bureau de l'ombudsman favoriserait une saine gestion des services municipaux en identifiant des solutions constructives pour améliorer l'intégrité, l'efficacité et la bienveillance dans le traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT QUE la création du bureau de l'ombudsman pourrait également générer des économies pour la ville en réduisant les frais juridiques liés aux litiges et contentieux, malgré les coûts encourus pour son fonctionnement ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

Que le conseil municipal de Lévis mandate l'administration afin de déposer au conseil municipal un projet de création du bureau de l'ombudsman, indépendant de l'appareil municipal, avec pour mission de recevoir, examiner et résoudre de manière impartiale les différends entre les citoyennes et citoyens et la ville concernant les services municipaux ;

À la demande du membre du conseil de la Ville Michel Patry, le maire appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Isabelle Demers, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Michel Patry, Fleur Paradis, Michel Turner, et le maire votent en défaveur de la proposition.

Le maire déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2024-0646

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 33, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Edith Bellemare, assistante-greffière